



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et PEGC

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°3 - 3ème trimestre 2022 - septembre - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 15 septembre 2022

En grève le 29 septembre



pages	SOMMAIRE
1	✧ Une : En gève
2	✧ Édito
3	✧ Grève du 29 septembre
4	✧ Évaluations d'école ✧ « Fondamentaux » ?
5	✧ EPS ou bouger 30 mn ?
6	✧ École inclusive ✧ AESH
7	✧ Formation initiale
8	✧ Psy EN ✧ Crise du recrutement
9	✧ En bref
10	✧ Organigramme
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Agenda * Ris * A retenir



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

**ENGAGÉ·ES POUR
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES**



Toute l'équipe du SNUipp-FSU24 souhaite une bonne rentrée à tous les collègues, et une bonne entrée dans le métier à tous les nouveaux personnels et une très bonne retraite à celles et ceux qui ont quitté leur classe...

La rentrée, quels que soit notre âge ou notre ancienneté, c'est toujours un moment spécial pour nous enseignants : motivation, plaisir, mais aussi crainte, inquiétude et angoisse parfois ! Le discours de l'administration, du ministre jusqu'aux DSDEN est uniforme, bien lissé et bien polissé : « la rentrée s'est bien passée, il y a bien un enseignant devant chaque classe ». La réalité du terrain est bien différente : crise du recrutement, recours massif aux emplois de contractuels, décrochage salarial malgré l'augmentation du point d'indice, AESH précarisés et malmenés, formation initiale a minima, formation continue contrainte donc subie, aide spécialisée réduite à la portion congrue...

Malgré tout, malgré 2 années de crise COVID, malgré 5 années sous Blanquer, malgré la pression hiérarchique, les injonctions, malgré les commandes institutionnelles toujours plus nombreuses, les collègues tiennent ! Elles et ils tiennent à bout de bras un système à bout de souffle, en faisant preuve de professionnalisme, d'inventivité, de passion, pour la réussite des élèves qu'ils accueillent quotidiennement. Hélas, l'envers du décor : combien d'arrêts maladie, de burn-out, de demandes de ruptures conventionnelles, de démissions ? Combien de collègues toujours dans les classes mais en réelle souffrance ? Au quotidien, nous sommes témoins des difficultés rencontrées par de trop nombreux collègues. Syndiqués, non syndiqués, nous les écoutons et les accompagnons face à l'administration, nous les accompagnons pour les opérations de carrière, les questions de carte scolaire... L'appui, les conseils, l'expertise et la représentativité forte du SNUipp-FSU sont connues et reconnues par l'ensemble de la profession : en témoignent les centaines de personnes qui nous font confiance dans le département.

Cette force du collectif, c'est le fruit d'un travail partagé, de notre présence et de nos actions sur le terrain conjuguées à la participation du plus grand nombre dans nos stages, nos RIS, nos actions militantes. A l'occasion des élections professionnelles du mois de décembre qui arrive, nous solliciterons à nouveau votre confiance, en votant pour les listes présentées par le SNUIPP-FSU et par la FSU. Face aux défis qui nous attendent toutes et tous, afin de faire avancer notre projet pour l'école, les services publics et pour les citoyens de demain, choisir votre syndicat le SNUipp et votre fédération la FSU, c'est faire le choix du progrès et de la justice sociale, pour une école émancipatrice et pour l'égalité des chances.

Aller à votre rencontre dans nos RIS, dans vos écoles, pour échanger et débattre, dans un climat fraternel et convivial, c'est ce que nous vous proposons cette année encore... Se retrouver, partager, rompre l'isolement car ensemble, nous sommes plus forts !

Le SNUIPP-FSU24 et la FSU24, seront comme à leur habitude à vos côtés cette année, et s'inscriront dans toutes les luttes, à commencer par la grève du jeudi 29 septembre pour les salaires et une autre répartition des richesses ! Il est grand temps que ça change enfin...

Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24

Élections professionnelles décembre 2022



Du 1^{er} au 8 décembre,
FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX
avec les syndicats de la FSU

Lors de chaque élection professionnelle, nous publions, dans nos bulletins « Spécial Élections », une liste de noms de collègues qui appellent à voter pour les candidats présentés par le SNUipp-FSU.

Du 1^{er} au décembre 2022, les enseignants du premier degré vont devoir désigner leurs représentants aux Commissions Administratives Paritaires et Comités Techniques (nationaux et de proximité).

Soutenez nos listes (SNUipp-FSU) en nous contactant par l'un des moyens suivants :

par mail : snu24@snuipp.fr
par téléphone : 05-53-08-21-25
par le formulaire : <https://24.snuipp.fr/article/liste-de-soutien-pour-les-elections-professionnelles-2022>

Grève du 29 septembre



**Communiqué de presse FSU
Les Lilas le 29 août 2022**

Pour les salaires et la justice sociale et écologique, luttons ! En grève le 29 septembre !

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie appelle des mesures d'une toute autre ampleur que celles prises jusqu'à présent par le gouvernement. La loi dite « pouvoir d'achat » votée cet été se contente de poser quelques rustines et, à travers les exonérations de cotisations, ampute le salaire socialisé.

Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de tou-tes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies. De même pour les retraité-es, les 4% de revalorisation des pensions ne correspondent pas à l'inflation, la dégradation de la situation des retraité-es se poursuit. Pour la FSU, la situation impose une négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une indexation du point d'indice sur les prix. C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, et de la possibilité de vivre dignement de sa pension.

Pour le gouvernement, le partage des richesses n'est pas une option. Pour preuve, il refuse de rétablir l'impôt sur la fortune, il ne met pas en œuvre une taxe sur les superprofits que d'autres pays ont su imposer, il aggrave la logique d'une fiscalité qui assèche les comptes de l'Etat au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique. Par ailleurs, il annonce une nouvelle réforme des retraites qui exige de travailler davantage et qui pourrait conduire à amputer encore davantage le montant des pensions. Il veut également poursuivre la réforme de l'assurance chômage qui va à l'encontre du droit des travailleur-euses d'obtenir des indemnités chômage justes. De plus, la volonté de durcir les conditions d'obtention du RSA n'aura pour effet que d'affaiblir les conditions d'emploi de toutes et tous. Pour la FSU, l'injustice sociale n'est pas admissible, le partage des richesses est essentiel !

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle à participer massivement à la journée de grèves et manifestations du 29 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle à laquelle appellent aussi la CGT et l'Union syndicale Solidaires.



**Mobilisons et participons à la journée du
29 septembre. Pour le pouvoir d'achat, la
santé, les services publics.**
Communiqué de presse FGR-FP

Nous sommes en état d'urgence sociale. La hausse des prix rend la vie beaucoup plus difficile pour une grande majorité de la population. Les mesures libérales prises par le gouvernement aboutissent à une baisse des revenus réels des salarié-es et retraité-es mais préservent et renforcent le patrimoine des plus riches. Alors que la population s'appauvrit, les dividendes versés aux actionnaires explosent. Les inégalités ne cessent de se creuser. Les services publics et de santé vivent une crise d'austérité sans précédent. Et l'hiver n'est pas encore à nos portes...

La FGR-FP appelle donc ses adhérent-es à manifester le 29 septembre :

- Pour une augmentation des salaires et des pensions qui maintienne les revenus réels de la population ;
- Pour une véritable justice fiscale et de redistribution sociale ;
- Pour une Protection Sociale renforcée ;
- Pour des services publics performants présents sur tout le territoire.
- Contre les projets du gouvernement sur les retraites et l'assurance chômage.

Mobilisons-nous pour mettre en échec la politique antisociale menée par ce gouvernement. Imposons les changements nécessaires.

Manifestations

- Périgueux
 - 10h30
 - Palais de Justice
- Bergerac
 - 15h00
 - Palais de justice
- Sarlat
 - 15h00
 - Place de la grande Rigaudie

Autres ressources utiles

- Lettre aux parents
- Déclaration d'intention
- Enquête participation

à retrouver sur notre site 

<https://24.snuipp.fr/article greve-le-29-septembre-pour-les-salaires-et-la-justice-sociale-et-ecologique>

Évaluations d'école : inutiles et dangereuses

Après une phase d'expérimentation, le ministère lance à cette rentrée la généralisation du dispositif d'évaluations d'école. Issu de la loi « pour une école de la confiance », ce dernier comporte deux étapes : une phase d'auto-évaluation suivie d'une évaluation externe qui donne lieu à un rapport. Il identifie « *les marges de progrès et les axes de développement* » de l'école. Le risque est alors de faire peser sur les équipes la responsabilité des échecs. Or les leviers de la réussite des élèves ne sont pas uniquement internes. Il est nécessaire d'agir sur des éléments déterminants : effectifs par classe, formation continue, aides spécialisées... Présentées comme une aide à la réécriture des projets d'école, ces évaluations relèvent d'une étape du « management » qui se généralise dans la Fonction publique.

Sur le terrain personne n'était demandeur de ces évaluations qui, au-delà de leur aspect chronophage, peuvent conduire à un changement de paradigme plaçant les élèves et leurs familles, au travers de questionnaires de « satisfaction », en position d'évaluateurs des enseignantes et des enseignants. Les collectivités locales sont également associées à cette démarche avec le risque d'ingérence que cela implique.

Le document de cadrage préconise de « *mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école* » et d'analyser les « *choix pédagogiques en matière de pratiques évaluatives* ». Le travail des PE ne peut être réduit à l'exécution de « bonnes pratiques ». Les enseignant-es doivent rester concepteurs et conceptrices de leur métier.

Les évaluations nationales de CP et CE1 deviennent un indicateur donnant une image biaisée de la réussite des élèves. Les équipes enseignantes seront placées dans une logique de « comptes à rendre ». Le danger est grand de faire entrer le service public d'éducation dans une culture du résultat, à l'instar de la logique du secteur marchand qui conduira nécessairement à la mise en concurrence des écoles entre elles.

Le SNUipp-FSU, au sein d'une intersyndicale nationale, appelle à l'abandon de ces évaluations d'école et soutiendra toutes les équipes qui refuseront d'y participer. Pour l'école, plutôt que des évaluations, il faut un plan d'urgence avec des moyens supplémentaires notamment pour faire baisser significativement les effectifs dans toutes les classes et pour donner plus de temps pour travailler en équipe et se former.

« Fondamentaux » ? Non. Culture commune.

« Une École engagée pour la maîtrise des savoirs fondamentaux ». Avec cette phrase affirmée dans la circulaire de rentrée, le nouveau ministre marque sa continuité avec une des obsessions de Jean-Michel Blanquer, en faisant une des réponses aux creusements des inégalités scolaires. Or faire de la maîtrise du « lire, écrire, compter et respecter autrui » la solution à l'échec scolaire n'a pas l'évidence que lui attribue la communication ministérielle.

Alors que le système éducatif français est un des plus inégalitaires de l'OCDE, c'est aussi un de ceux qui attribue le plus de temps aux disciplines dites fondamentales. Quand la France consacre 42,5 % de son temps scolaire aux autres matières que français et maths, les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 63 %, et la Finlande qui fait partie des bons élèves au niveau mondial en termes d'équité, plus de 60 %. La part des « fondamentaux » a même progressé dans les programmes français depuis les années 80, tout comme les inégalités.

Les données longitudinales produites par la DEPP dans le cadre du panel CP 2011 corroborent une inscription dans le temps, voire un creusement, d'inégalités scolaires socialement déterminées. Et si l'École parvient à faire progresser des élèves jugé-es en difficulté en CP, c'est d'abord celles et ceux issu-es des milieux les plus favorisés, particulièrement plus dotés en biens culturels.

Les travaux de sociologie des apprentissages démontrent que les élèves les plus en difficulté à l'école sont ceux qui sont convaincus qu'ils n'y sont justement que pour apprendre à lire, écrire et compter, alors que les élèves en réussite, en particulier quand ils sont issus des milieux populaires, ont compris que tous les savoirs leur permettent de comprendre le monde.

De fait, en resserrant sur les « fondamentaux » pour les élèves en difficulté, majoritairement issus des classes populaires, on n'enseigne pas ce qui est déterminant tant dans la réussite scolaire que pour l'émancipation individuelle et collective, à savoir un haut niveau culturel et une appétence pour des apprentissages nouveaux, qui sont facilités par la somme des savoirs déjà acquis. En substance, plus on sait de choses, plus on en retient facilement d'autres. On participe donc de l'augmentation des inégalités scolaires, renforcée par ailleurs dans la suite du cursus.

Œuvrer à l'égalité réelle, c'est faire que l'école permettent l'acquisition par toutes et tous de l'ensemble des savoirs nécessaire pour penser le monde et agir dessus.

EPS ou bouger 30 mn ?



Dans un contexte de resserrement sur les fondamentaux, de disparition des CPC-EPS et d'absence de formation spécifique le ministre annonce que « Les 30 min d'Activité Physique Quotidienne seront généralisées dans toutes les écoles de France pour compléter l'EPS ».

Aucune information concernant leur mise en œuvre n'a été donnée. Soit elles se positionneront sur les 24h du temps scolaire, mais alors au détriment d'une partie des programmes. Soit elles seront organisées en dehors du temps scolaire, tout en étant réglementairement sous la responsabilité de l'enseignant-e, ce qui est incompatible avec nos ORS.

Ces 30 min d'APQ valorisent la contractualisation avec des clubs sportifs locaux et/ou des collectivités territoriales posant ainsi la question de l'équité et des inégalités sur les territoires. En entretenant les confusions entre " bouger", "sport" et "EPS", le MEN ouvre la voie à un mélange des rôles des différent.es intervenant-es. C'est le cas des écoles labellisées Génération 2024 qui bénéficieront par une convention de partenariat d'intervenant.es de clubs sportifs dans le cadre de l'EPS financés par le comité d'organisation des JO pour l'intervention du club à hauteur de 6 séances d'une heure environ.

Quant au « savoir nager » et à "l'aisance aquatique", ils sont mis au centre de l'enseignement de la natation sans pour autant tenir compte des réalités de terrain (structures manquantes ou inadaptées, organisation chronophage de l'activité).

Pour le SNUipp-FSU l'éducation physique et sportive relève d'une programmation et d'objectifs d'apprentissage précis qui ne peuvent se résumer à des plans de communication. Enjeu de santé publique pour les futur.es adultes et facteur de réduction des inégalités sociales et de genre, cette éducation doit avoir toute sa place au sein du service public d'éducation en respectant uniquement les programmes. Elle exige des moyens en termes d'équipements, de personnels formés en Formation Initiale et Formation Continue, et accompagnés par des CPC-EPS. L'USEP doit être valorisée et développée.

Ecoles vitaminées à l'EPS : ça marche !

Le SNEP-FSU et le SNUipp-FSU en partenariat avec des chercheur-euses, ont enquêté auprès d'écoles dans lesquelles les PE enseignent l'EPS eux-mêmes, à hauteur des horaires prévus par les programmes (3 heures par semaine). Le parti pris a été de mettre l'accent sur le positif et l'existant. Les dynamiques à l'œuvre dans « ces écoles vitaminées à l'EPS » nous permettent de dire que l'enseignement de l'EPS est non seulement souhaitable et possible, mais également accessible...

En savoir plus sur notre site :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/vitaminer-l-ecole-primaire-a-l-eps-c-est-possible>

- 20-mesures-pour-apprendre-en-eps
- Vitaminer l'école primaire à l'EPS, c'est possible !
- Rapport écoles vitaminées
- Synthèse du rapport
- 20 mesures pour apprendre en EPS à l'école primaire

École inclusive : pour un regard pluriprofessionnel



L'école inclusive devrait être l'école de tou-ttes les élèves, prenant en compte leur diversité et visant l'apprentissage de savoirs émancipateurs, à l'opposé du discours ministériel qui se focalise sur le handicap et propose, comme seule compensation, l'accompagnement par des AESH peu ou mal formé-es et extrêmement précarisé-es.

L'école inclusive devrait être l'école de tou-ttes les élèves, prenant en compte leur diversité et visant l'apprentissage de savoirs émancipateurs, à l'opposé du discours ministériel qui se focalise sur le handicap et propose, comme seule compensation, l'accompagnement par des AESH peu ou mal formé-es et extrêmement précarisé-es.

Aujourd'hui l'inclusion est un processus inachevé, dans lequel enfants, familles, enseignant-es et AESH ont le sentiment d'être laissé-es pour compte. La formation initiale ne consacre que 25h à la question en privilégiant l'entrée par les handicaps. Et que dire de la formation continue limitée aux 18h d'animations centrées sur les prétendus fondamentaux maths et français qui a abandonné la réflexion sur l'hétérogénéité, les difficultés d'apprentissage et le rôle essentiel de l'adaptation scolaire.

Le collectif doit être un rempart contre l'isolement, les souffrances professionnelles et la perte du sens du métier. C'est en s'appuyant dessus que les enseignant-es seront en capacité de faire de l'inclusion une problématique d'école. L'équipe pluriprofessionnelle doit permettre les regards croisés sur l'élève, à l'opposé du fonctionnement actuel où inclusion rime avec externalisation et médicalisation grandissante du traitement de la difficulté scolaire. Avec l'extinction programmée des RASED, le manque de psyEN, de personnels spécialisés et la fermeture de structures spécialisées, l'enseignant-e se retrouve seul-e face à ces difficultés qui provoquent trop souvent souffrances, interrogations et remises en cause professionnelle.

Les retours de terrain amènent le SNUipp-FSU à accélérer ses réflexions sur les moyens nécessaires pour une école inclusive. Il revendique un accompagnement des enseignant-es, le rôle essentiel et le renforcement des RASED dans la prévention et l'adaptation. Un temps institutionnel est nécessaire pour travailler collectivement sur ces situations. De plus, il est urgent que les AESH bénéficient d'un véritable statut et d'une reconnaissance de leurs missions au sein de l'école. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer la suppression des PIAL qui dégradent leurs conditions de travail.

AESH : une fin d'année sous pression

Alors que le SNUipp-FSU, avec la FSU, a dénoncé à de nombreuses reprises la maltraitance institutionnelle dont sont victimes les AESH, la fin de l'année scolaire aura aussi été l'occasion de nouvelles pressions exercées sur ces collègues, déjà en situation de grande précarité.

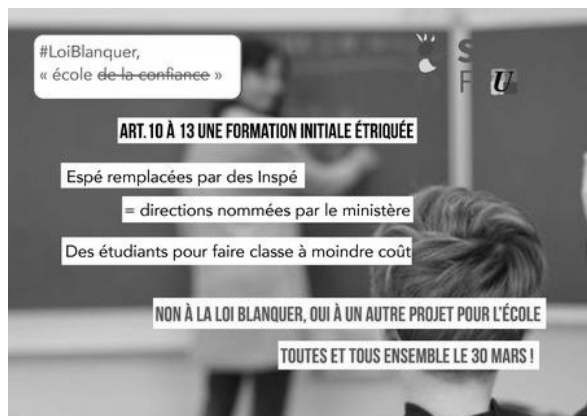
L'élément le plus marquant en a été la vague de non renouvellements de contrats qui a touché un grand nombre d'AESH partout en France. Pourtant, les recrutements ne sont pas toujours garantis partout et surtout, ils ne permettent pas de pourvoir toutes les notifications d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Dans ces conditions, ces arrêts de contrat sont inadmissibles, aussi bien pour les élèves que pour les personnels qui se retrouvent brutalement sans aucune perspective professionnelle. Ils interviennent aussi le plus souvent suite à des

arrêts maladie ou après six années de services.

Début juillet, le SNUipp-FSU a été reçu en audience par le DGRH. Celui-ci a confirmé qu'aucune consigne ministérielle n'a été donnée pour ne pas renouveler les contrats arrivant à leur terme, comme il a rappelé que l'école inclusive reposait aussi sur la pérennisation des missions des AESH. En l'absence d'amélioration, le SNUipp-FSU s'engage à poursuivre l'action pour dénoncer les conditions imposées par les administrations.

Il reste encore beaucoup à gagner pour les AESH, notamment en termes de salaire, de statut et de reconnaissance professionnelle. Le SNUipp-FSU s'engagera sans réserve, dès la rentrée, avec la FSU, pour gagner une amélioration rapide de la situation des AESH comme le président de la République s'y est engagé lors de sa campagne électorale.

Une réforme de la formation initiale qui ne respecte pas l'École Publique



Un an après la mise en place de la réforme de la formation des enseignant-es, il est possible de constater l'étendue des dégâts. En plus de porter atteinte à la professionnalité enseignante, à la polyvalence et aux conditions d'entrée dans le métier, cette réforme a multiplié les profils des entrants en formation initiale tout en complexifiant leurs affectations.

Des étudiant-es sous contrat dans les classes.

Depuis la rentrée 2021, des étudiant-es en master MEEF ont la possibilité de s'inscrire dans un dispositif d'alternance. Il s'agit d'assurer un tiers-temps d'enseignement sous statut de contractuel. Ces étudiant-es sont donc utilisé-es comme moyens d'enseignement alors même que leur formation initiale n'est pas terminée. Elles et ils se retrouvent donc à devoir mener de front la préparation et la gestion de la classe, la préparation du CRPE et la validation du master (rendu de travaux, évaluations, mémoire...). En contrepartie, une très faible rémunération d'environ 722 euros net par mois leur est proposée. Ce dispositif n'est donc pas attractif ce qui se vérifie par le faible taux d'inscription des étudiant-es dans ces Masters dits "alternants".

Les étudiant-es qui ne sont pas en alternance ont 18 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée dans les classes durant la totalité du Master MEEF.

Quelle que soit l'organisation de la formation que suivent les étudiant-es, elle n'en demeure pas moins trop resserrée sur les "fondamentaux" Maths et Français et ne leur permet pas de se projeter véritablement dans le métier ni de se préparer suffisamment à ses exigences.

Place du concours et conséquences

Depuis le concours 2022, le CRPE a été déplacé à la fin du master, entraînant :

- une forte surcharge de travail en M2 MEEF avec la préparation aux épreuves;
- le recul d'un an de l'entrée dans le métier, avec ce que cela implique en termes de salaire et de recul de l'âge de départ à la retraite.

La mise en place de ce nouveau concours, en plus d'avoir été précipitée et insuffisamment préparée avec les INSPE, a eu pour effet catastrophique de restreindre le vivier de candidat-es : les candidat-es devant attendre d'atteindre le M2 avant de pouvoir s'inscrire aux épreuves. Ainsi, le CRPE 2022 détient le triste record de l'année noire du recrutement avec un peu plus de 2100 postes non pourvus à l'issue des concours de recrutement : une catastrophe.

Le concours...et après?

Une fois le concours obtenu, la formation proposée aux lauréat-es est plus que lacunaire voire quasi inexistante dans certains cas :

- les stagiaires issu-es du master MEEF (ou ayant une expérience d'enseignement d'au moins 18 mois) sont utilisé-es comme moyens d'enseignement à plein temps en classe, avec en tout et pour tout un crédit de 10 à 20 jours de formation sur l'ensemble de l'année scolaire.
- Les stagiaires issu-es d'un Master non MEEF sont utilisés comme moyens d'enseignement à mi-temps qu'elles et ils cumulent avec un mi-temps de formation à l'INSPE...

Pour le SNUipp-FSU, cette réforme de la formation initiale est inacceptable. Elle entraîne une responsabilité de classe précoce pour des personnes non ou insuffisamment formées ce qui de fait induit un changement de posture des stagiaires. De plus, les conditions de formation sont inéquitable et la charge de travail de l'année de M2 est encore alourdie.

Pour le SNUipp-FSU, la formation professionnelle, prise en charge par l'employeur, doit impérativement s'opérer après le recrutement et la responsabilité de classe doit être pensée comme un élément de formation et non pour pallier un déficit de recrutement.

Psychologue de l'Éducation nationale : des besoins réels



Bien que la circulaire de rentrée 2022 place la santé psychique des élèves ainsi que le repérage et le suivi des élèves présentant une fragilité psychologique comme une priorité absolue, les psychologues de l'Éducation nationale ne seront pas suffisamment nombreux pour pouvoir répondre à cette urgence en septembre.

Le recrutement par concours ne permet plus de remplacer les départs (retraite, démission, fin de détachement...) et le nombre de postes vacants à l'issue des mouvements intra-académiques accentue la dégradation des conditions de travail :

- la circulaire RASED n° 2014-107 du 18-08-2014 sectorise l'intervention des psychologues sur une circonscription et lorsqu'un secteur d'intervention est vacant, il est redistribué aux autres psychologues et ce en plus de leur secteur initial.
- en parallèle, l'assèchement des RASED (peu de départs en formation d'enseignants spécialisés, quasi-disparition d'enseignants spécialisés à dominante relationnelle...) isole de plus en plus le psyEN et entrave le travail en équipe. Les regards croisés nécessaires à la réflexion autour de la difficulté scolaire s'appauvrissent. On ne peut alors que constater une dérive vers une surmédicalisation et une externalisation de celle-ci.

Depuis 2017 et la création du corps des psyEN, le SNUipp-FSU ne cesse de revendiquer un nombre de places au concours à la hauteur des besoins afin qu'aucun poste ne reste vacant et s'oppose à la contractualisation galopante.

La crise du recrutement s'intensifie

Un peu plus de 2000 recrutements non effectués à l'issue du concours 2022 des professeur·es des écoles

Le CRPE 2022 est marqué par une augmentation sans précédent du nombre de postes non pourvus à l'issue des épreuves admission. Au-delà d'une crise qui pourrait être temporaire car imputable au déplacement du concours au M2, il s'agit bien d'une crise structurelle. Depuis 2013, ce sont près de 7800 recrutements non effectués et donc perdus ! A ces pertes de postes, vont s'ajouter les désistements sur liste principale de lauréat·es refusant le bénéfice du concours.

Le SNUipp-FSU a alerté le ministre dès le début de cette crise sur une situation dramatique et inacceptable, qui conduit à un recours massif à des contractuel·les sans formation pour pallier le déficit de recrutement et installe la précarité dans les écoles.

Les académies de Créteil et Versailles sont particulièrement affectées. Malgré les concours supplémentaire, on peut difficilement croire que dans ces deux académies, toutes les classes auront un·e professeur·e à la rentrée tant elles peinent à recruter y compris des contractuel·les. Comme les années précédentes, le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour que la liste complémentaire au concours de recrutement soit utilisée à la hauteur des besoins.

Des solutions existent

Pour pallier cette crise, il est important d'attirer des candidat·es qui ne s'engagent pas ou peu actuellement

dans les études universitaires, premières voies d'accès aux concours. Les étudiant·es issu·es des catégories sociales défavorisées ont besoin pour pouvoir faire ces études que leurs parcours universitaires soient sécurisés financièrement et leur permettent la réussite des examens et du concours.

Pour cela, il est nécessaire d'organiser de réels pré-recrutements, intégrant des critères sociaux, dès la L1. Ces pré-recrutements, sans contrepartie de service en classe, rémunérés et ouvrant des droits à la retraite permettraient aux étudiant·es de se consacrer entièrement à leurs études. Ils doivent être anticipés en fonction des besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours. Leur statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours. De même une revalorisation du métier d'enseignant·e permettrait elle aussi une augmentation du vivier de candidat·es et donc de professeur·es des écoles stagiaires.

L'école a besoin d'une réforme ambitieuse de la formation des enseignant·es.

Le SNUipp-FSU défend une formation longue et progressive (concours en fin de L3 suivi de 2 années sous statut de fonctionnaire stagiaire) reconnue par un master.

Il en va de la qualité du service public d'éducation pour toutes et tous.

CTSD du 2 et CDEN du 6 septembre

Ouvertures ou ré-ouvertures de classes

- RPI Grand Brassac – Celles
- La Coquille élémentaire
- RPI Le Pizou - Moulin Neuf
- Montrem primaire
- Vergt maternelle : levée du blocage à la fermeture
- Chancelade maternelle

Informations diverses

- 42 contractuels 1^{er} degré à la rentrée en Dordogne (21 reconduits et 21 nouveaux)
- Recrutement de 38 AESH supplémentaires
- 26 PES (lauréats du CRPE 2022)
 - 19 titulaires M2 MEF nommés à 100 % (To) sur une classe
 - 7 titulaires M2 autre nommés à 50 % sur une classe + 50 % à l'ESPE
- 51 départs en retraite pour les PE

+ compte rendu complet sur notre site :

<https://24.snuipp.fr/article/ctsd-de-rentree-le-2-septembre>
<https://24.snuipp.fr/article/cden-de-rentree-le-6-septembre>

Prendre sa retraite à la rentrée 2023

Pour l'ensemble des personnels, les demandes de retraite sont à formuler en ligne, et l'imprimé "demande de radiation des cadres" est à renvoyer au rectorat pour le 14 octobre 2022. *Dans les faits on peut annuler un départ à la retraite sans conséquence 6 mois avant le date prévue.*

+ sur notre site :

<https://24.snuipp.fr/article/prendre-sa-retraite-a-la-rentree-2023>

Partir enseigner hors de France

La brochure « Partir enseigner hors de France et dans les COM » rentrée 2022 / 2023 vient d'être actualisée.

+ sur notre site :

<https://24.snuipp.fr/article/partir-enseigner-hors-de-france>

Guide national AESH sept 2022

Le guide AESH a été actualisé suite au relèvement des deux premiers échelons et à la revalorisation du point d'indice.

+ à retrouver sur notre site :

<https://24.snuipp.fr/article/guide-national-aesh-sept-2022>

Les évaluations d'école reportées en janvier

Expérimentées à la rentrée 2021, les évaluations d'écoles devaient être généralisées à la rentrée 2022, à hauteur de 20% par an. Le ministère a annoncé leur report après le mois de décembre en raison de la mise en place des grands débats. Eloignées des besoins des écoles et des personnels, plus qu'un report, c'est leur abandon qui est nécessaire.

Le MEN nous informe que les évaluations des écoles sont repoussées à décembre en raison des grands débats programmés dans les écoles dans les prochaines semaines, grands débats qui se feront sur la base du volontariat. Le SNUipp-FSU demande l'arrêt de ces évaluations d'école !

Cette annonce intervient dans un contexte de généralisation de ces évaluations à la rentrée 2022, après une phase d'expérimentation en 2021.

Dans un communiqué, l'intersyndicale éducation SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SNALC et Sud Education, avait exigé l'arrêt définitif des évaluations d'écoles, qui ne répondent en rien aux besoins des personnels des écoles. Le syndicat avait mis à disposition des personnels un 4 pages de décryptage des dangers de ces évaluations.

Ce dispositif doit être abandonné. Les équipes qui souhaitent ne pas y prendre part peuvent se saisir de la motion de conseil des maître et maîtresses mis à disposition sur le site. Le SNUipp-FSU soutiendra tous les personnels qui subiraient des pressions.

+ sur le site national

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/les-evaluations-d-ecole-repoussees-en-janvier>

«Rendez-vous de carrière» - comment ça marche ? Rentrée 2022

L'évaluation professionnelle des PE et PsyEN résulte d'un processus incluant principalement des rendez-vous de carrière. En complément, un dispositif « d'accompagnement » a été créé, annoncé comme déconnecté de l'évaluation.

Trois rendez-vous sont prévus durant la carrière, qui sont pris en compte pour l'accélération d'une année lors des passages aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons de la classe normale et pour l'accès à la hors-classe. L'accès à la classe exceptionnelle, quant à lui, n'est pas soumis à rendez-vous de carrière.

Ces rendez-vous sont programmés :

- dans la première année scolaire complète suivant le passage au 6^{ème} échelon
- dans l'année scolaire* des 18 mois d'ancienneté au 8^{ème} échelon
- dans la seconde année au 9^{ème} échelon, ou lorsque l'on a une ancienneté de 12 à 24 mois dans le 9^{ème} échelon

+ en savoir plus sur notre site :

<https://24.snuipp.fr/article/quot-rendez-vous-de-carriere-quot-comment-ca-marche-rentree-2022>

Le secrétariat du SNUipp-FSU 24 pour 2022-2023

Co-secrétaires départementaux



Alain Chabrilangeas

- Carte scolaire
- EVS-AVS-AESH
- CHS-CT
- Vie de la section

Temps de décharge :
9h00 + 2h00 CHSCT-FSU



Alain Barry

- Trésorerie
- Retraites
- Site
- Promotions

Temps de décharge :
9h00



Thibault De La Brosse

- Débuts de carrière
- Fichiers
- Mouvement
- Formation

Temps de décharge :
9h00

Nous rencontrer, nous contacter



Bourse du travail
26 rue Bodin
24029 Périgueux Cédex



05-53-08-21-25



snu24@snuipp.fr



http://24.snuipp.fr/



SNUipp-FSU24

Secrétaires adjoint.e.s



Sabine Loubiat-Fouchier

- Mutations
- Ineat-Exeat
- CHSCT

Temps de décharge :
3h00 CHSCT



Hervé Mignon

- Promotions
- Carte scolaire
- Direction d'école

Temps de décharge :
5h00 dép.
+ 13h45 nationale



Vincent Perducat

- Syndicalisation
- Fichiers
- ASH

Temps de décharge :
8h00



Nicolas Jannoty

- Lien terrain
- Vie de la section
- CHSCT

Temps de décharge :
5h15 dép.
+ 2h38 CHSCT

Instances représentatives

CAPD	CTD et CDEN
Vanda Bonnamy	Hervé Mignon
Vincent Perducat	Alain Chabrilangeas
Catherine Ernault	Gaëlle Landrevie
Alain Barry	Sandrine Lafon
Sabine Loubiat-Fouchier	Jérémie Ernault
Virginie Chaminade	Alain Barry
Thibault De La Brosse	
Virginie Fressingeas	
CDAS	CHSCT
Vincent Perducat	Alain Chabrilangeas
Vanda Bonnamy	Sabine Loubiat-Fouchier



SNUipp
FSU Dordogne

Permanences

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Alain B. Alain C. Hervé	Alain B. Thibault Vincent	Permanence Téléphonique	Sabine Thibault Nicolas	Alain C. Vincent Nicolas

Les permanences du mercredi après-midi sont tenues à tour de rôle. Il est possible de prendre rendez-vous à tout moment. Il suffit de nous en informer par avance.

A l'issue des élections professionnelles de 2018. Le SNUipp-FSU24 reste le syndicat majoritaire avec 4 sièges sur 7 à la CAPD de Dordogne et 6 sièges sur 10 pour la FSU au CTSD

Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque fédération nationale un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Ensuite le SNUipp-FSU, au niveau national, répartit les heures de décharge entre tous les SNUipp-FSU départementaux. Ces heures de décharge permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.

Agenda

Nous y étions :

- Lundi 29 août : CS de rentrée
- Mardi 30 août : accueil des entrants
- Vendredi 2 septembre : CTSD cartes scolaire
- Mardi 6 septembre : CDEN carte scolaire
- Vendredi 9 septembre : conférence de presse FSU

Nous y serons :

- Du 13 au 15 septembre : CN
- Lundi 19 septembre : audience DASEN
- Lundi 19 septembre : CN retraités
- Jeudi 29 septembre : dans la rue

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale
*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Septembre - Octobre : dates importantes

- **Septembre** : Constituer son dossier pour partir en retraite
- **Octobre** : Inscription pour la liste aptitude direction
- **Octobre** : Retour du dossier SFT

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<https://24.snuipp.fr/article/ris-2022-2023>

Mardi 20 septembre - 17h00

- Ris secteur de Sarlat (salle polyvalente de Beynac à côté de l'école)

Mardi 27 septembre - 17h00

- Ris Périgueux (à la Bourse du Travail)

Mardi 4 octobre - 17h00

- Ris Bergerac (à la Maison des Syndicats - Place de la Myrpe)

- Ris Saint Aulaye (à l'école élémentaire N Et L Bertrand)

- Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)

Jeudi 6 octobre - 17h00

- Ris Montpon (à l'école maternelle - 8 Av. De La Libération)

- Ris Vergt (à l'école maternelle - 8 Av. Des Anciens Combattants)

Mardi 11 octobre - 17h00

- Ris Saint Astier (à l'école primaire Raymond Gimel)

- Ris Thiviers (à l'école élémentaire)

Mardi 18 octobre - 17h00

- Ris Terrasson (à l'école élémentaire J. Prevert)

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214

Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne